



SYNDICAT NATIONAL DE  
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE  
UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHEQUES  
Section Académique de Paris



**Compte rendu de l'audience accordée par Mme la Secrétaire générale de l'Académie-  
lundi 17 mai 2021**

Les représentants du SNASUB FSU Paris ont été reçus à leur demande le lundi 17 mai par Mme la Secrétaire générale de l'Académie pour aborder les sujets suivants:

- Position du Rectorat sur le projet de la DASCO (Ville de Paris) de transférer aux Caisses des Ecoles d'arrondissements, les services de restauration en gestion autonome de 36 collèges parisiens.
- Conditions de travail des personnels en services et en Eple dans le contexte sanitaire
- Quel avenir pour le Dialogue social ? (suspension des GT dans le contexte sanitaire, rôle des CAP...)
- Politique indemnitaire et requalification des postes (projet ministériel)

Etaient présents à cette audience :

- Mme Sandrine Depoyant- Duvaut, Secrétaire générale de l'Académie
  - Mme Zohra YAHIAOUI , Secrétaire générale adjointe, Programmation scolaire, moyens écoles et établissements
  - M.Ludovic Laignel, Agent comptable de l'Ecole Boule, secrétaire académique du SNASUB FSU
  - Mme Suzanne Garin, Adjointe gestionnaire Collège Colette BESSON
  - M.Hervé Genevois, Adjoint gestionnaire Collège LA GRANGE AUX BELLES
- ***Sur la suppression des services de restauration à gestion autonome en collèges et leur rattachement aux Caisses des écoles.***

La délégation SNASUB fait part à Mme la Secrétaire générale de ses inquiétudes quant à ce projet de la Ville de Paris :

- La qualité des prestations assurées par les Caisses des écoles est variable d'un arrondissement à un autre, les menus sont parfois inadaptés au public accueilli, les quantités insuffisantes ...  
Les communications avec les familles, les suivis de la facturation et des encaissements sont problématiques et parfois plus difficiles que s'ils restaient assurés en interne.
- Quel sera l'impact de ce projet sur les effectifs de personnels administratifs affectés en EPLE et plus largement sur les missions des adjoints gestionnaires?  
Il est souligné que la gestion du service de restauration avec la Caisse des écoles suppose une implication forte des personnels de gestion (inscriptions, remontée des



SYNDICAT NATIONAL DE  
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE  
UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHEQUES  
Section Académique de Paris



effectifs, surveillance du bon déroulement du service, suivi des réclamations...): le transfert aux Caisses des écoles ne doit pas justifier des suppressions de postes au sein des effectifs de personnels affectés en EPLE, et ce d'autant plus que dans certains collèges, les effectifs se résument souvent à un Adjoint gestionnaire et un , voire deux postes d'adjoints administratifs au mieux. Dans ces établissements, le climat de travail est déjà et souvent, tendu.

Mme la Secrétaire générale nous informe que l'impact de ce projet sur la répartition des personnels est difficilement mesurable pour l'instant. Une simulation de cet impact peut être réalisée en prenant comme date de référence la rentrée 2024, à laquelle le processus sera achevé pour tous les collèges concernés.

Dans l'immédiat, il n'y aura aucun bouleversement.

La possibilité à terme est effectivement de voir au sein des moyens en personnels alloués à l'Académie et au vu des barèmes utilisés pour leur répartition, un glissement d'éventuels surplus générés par ce projet vers d'autres établissements en manque de personnels.

Quoiqu'il en soit, une vigilance particulière sera toujours portée aux établissements les moins dotés et aux petites structures dont les effectifs sont déjà faibles.

**Une simulation de l'impact de ce projet est donc proposée avec comme date de référence septembre 2024.**

Sur l'évolution des missions des services de gestion en EPLE, Mme la Secrétaire générale évoque le groupe de travail académique proposé par le SNASUB FSU sur le métier d'Adjoint gestionnaire : la crise sanitaire a reporté les réunions, mais il serait très utile de le reprogrammer pour la rentrée prochaine. Les pistes de réflexion sont nombreuses, en prenant en compte notamment les pratiques constatées dans d'autres académies. **L'organisation de ces groupes de travail est donc proposée à brève échéance.**



SYNDICAT NATIONAL DE  
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE  
UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHEQUES  
Section Académique de Paris



- ***Sur les revalorisations indemnitaires et le programme de requalification des postes annoncés par le Ministère.***

Concernant l'indemnitaire, le SNASUB FSU rappelle que ce sujet, certes important, reste insuffisant en soi pour renforcer l'attractivité des postes, la priorité restant la revalorisation indiciaire.

Cependant, les écarts indemnitaires avec d'autres Ministères sont réels, et au sein de l'Académie de Paris, il n'y a pas de transparence et aucune cartographie n'est publiée.

Mme la Secrétaire Générale rappelle que dans ce domaine, tout dépend du Ministère : sans réévaluation de l'enveloppe allouée, il n'est pas possible d'engager un travail de fonds, interne à l'Académie.

**La tendance ministérielle actuelle est à l'harmonisation entre Académies. Il faut donc attendre les réponses ministérielles.**

Concernant la requalification des postes, **un programme ministériel est prévu. Il se décline par Académie et démarre dès la rentrée 2021 pour les requalifications de postes de catégorie C en catégorie B.**

Cette année une 20aine de promotions sont possibles (pour toutes les structures : services et EPLE ) avec maintien sur poste lorsque c'est envisageable.

**La priorité ira aux titulaires de catégorie C déjà en poste.** Par la suite, les postes requalifiés pourront être proposés au mouvement ou aux sorties de concours.

- ***Sur les conditions de travail en EPLE***

Le SNASUB FSU souhaite que soit abordée la question du télétravail en EPLE : y a-t-il une réflexion engagée à ce sujet ?

C'est un sujet qui prend de l'importance depuis la crise sanitaire et avec l'évolution des applications numériques.



SYNDICAT NATIONAL DE  
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE  
UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHEQUES  
Section Académique de Paris



En Ile de France, il peut représenter un réel avantage pour limiter les temps de transports des agents, améliorer les conditions de travail et renforcer l'attractivité des postes proposés.

Mme la Secrétaire générale répond que ce sujet aborde plusieurs questions : celles des outils (existent-ils ?), des missions (que peut on faire à distance ?) et des moyens (équipements à mettre à disposition des agents).

Pour l'instant, les divers comités techniques ministériels n'ont abordé ces sujets que pour les postes en centrale ou en services déconcentrés, mais pas pour les EPLE.

**Un groupe de travail académique est envisageable, mais avec un cadrage national préalable qu'il serait souhaitable voire nécessaire d'attendre pour pouvoir travailler. Les chefs d'établissement devront également être intégrés à cette réflexion.**

Nous rappelons, au vu du contexte actuel et des évolutions à venir (avec la diffusion d'OPALE), que la réflexion ministérielle sur le sujet devient urgente et qu'il est également urgent de faire remonter ce besoin.

La délégation académique du SNASUB FSU remercie Mme la Secrétaire générale pour ces échanges et se tient disponible pour participer aux prochains travaux académiques de réflexion.